

Racine, Sullivan & Cromwell LLP, Bredin Prat, Clifford Chance, Cleary Gottlieb et Flichy Grangé interviennent dans le cadre de l'acquisition par Suez d'un ensemble d'actifs déchets dangereux en France auprès de Veolia

Les cabinets Racine, Sullivan & Cromwell LLP, Bredin Prat, Clifford Chance, Cleary Gottlieb et Flichy Grangé conseillent Suez et Veolia dans le cadre de la signature d'un accord relatif à l'acquisition par Suez d'un ensemble d'actifs déchets dangereux en France auprès de Veolia.

Représentant une valeur d'entreprise de 690 millions d'euros, la cession de ces actifs déchets dangereux entre dans le cadre des engagements pris par Veolia auprès de la Commission européenne en matière de concurrence.

L'accord est matérialisé par une promesse unilatérale d'achat devant permettre aux parties de finaliser la transaction ainsi que les consultations des instances représentatives du personnel de Veolia et l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Sa réalisation s'effectuera dans le respect de l'ensemble des engagements sociaux annoncés par les deux groupes.

Dans cette opération, Suez a été conseillé par les cabinets :

- **Racine**, avec une équipe composée de Jean-Christophe Beaury, associé, accompagné d'Elena Pinteau-Pouchkine et d'Edouard Cluet, avocats, sur les aspects M&A ainsi que Frédéric Broud et Philippe Rogez, associés, accompagnés de Guillaume Thuleau, counsel, sur les aspects de droit social ;
- **Sullivan & Cromwell LLP**, avec une équipe composée de Gauthier Blanluet, associé, et Alexis Madec, avocat, sur les aspects fiscaux ;
- **Bredin Prat**, avec une équipe composée de Yelena Trifounovitch, associée, Mehdi El Alem Champeaux et Albane Guyot, avocats, sur les aspects antitrust ;
- **Clifford Chance**, avec une équipe composée de Benjamin de Blegiers, associé, Marine Jamain, counsel et Alexandre Namoun, avocat, sur les aspects M&A.

Veolia a été conseillé par les cabinets :

- **Cleary Gottlieb**, avec une équipe composée de Pierre-Yves Chabert et Rodolphe Elineau, associés, sur les aspects M&A et Anne Sophie Coustel, associée, sur les aspects fiscaux ;
- **Flichy Grangé**, avec une équipe composée de Joël Grangé, associé et Romain Guichard, counsel.

A propos de Racine :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 250 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.

Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

RACINE est membre du réseau international d'avocats Multilaw, ainsi que d'OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.